

Villages et territoires résilients

ETP envisagé et durée du projet: 0.4 ETP du 07.2024 au 06.2027

GAL concerné : GAL « Fagnes-Haute-Amblève »

Synthèse du projet :

Le projet consiste à étudier la trame verte et bleue de 4 villages du territoire du GAL pour ensuite proposer un catalogue d'actions concrètes pour l'améliorer.

Il combine une approche scientifique et des propositions d'opérationnalisation qui découlent directement des résultats des inventaires menés. Cette démarche assure une cohérence optimale des actions proposées.

Le projet fait intervenir des citoyens, des services publics, des associations, ... ce qui renforce la sensibilisation aux enjeux de la trame verte et bleue au plus grand nombre et assure une adhésion au projet de la part de toutes les parties prenantes.

A l'heure actuelle, un tiers des espèces indigènes d'animaux et de plantes sont menacées d'extinctions en Wallonie. On estime déjà à 9% les espèces éteintes au sein de notre territoire wallon. Le taux de diminution des espèces va à une vitesse jamais connue dans l'histoire : le taux d'extinction est cent fois plus élevé que lors des grandes extinctions d'espèces. C'est pourquoi il y a lieu de conscientiser l'ensemble de la population à l'urgence d'agir. La biodiversité est essentielle au bon fonctionnement des écosystèmes qui rendent de nombreux services : que ce soit économique par la production de biomasse ou socio-culturel, touristique par les beaux paysages, médical et thérapeutique par les molécules qui les composent et par le bien-être et l'apaisement qu'ils procurent, artistique par l'inspiration et l'émerveillement qu'ils suscitent.

Les enjeux autour du maintien de la biodiversité sont tels que tous les acteurs doivent s'impliquer à leur niveau. Il paraît ainsi opportun d'intégrer des actions concrètes pouvant être mises en place par le GAL.

Ce dernier a la chance de compter deux Parcs naturels en son sein. C'est donc tout naturellement que le réseau écologique doit y être renforcé pour accroître l'ensemble du maillage écologique sur le territoire.

La région du GALFHA est marquée par des villages structurés par le paysage, le climat et les particularités culturelles et agricoles.

Ainsi, les espaces non bâtis au sein des villages se sont développés en fonction des structures d'habitat et en fonction de l'utilisation agricole prédominante. Ils sont à l'origine de la diversité typique des villages, composée de bâtiments, de jardins, de bosquets, de prairies, de pâturages pour le bétail, de champs et de chemins.

Au fil du temps, des rangées d'arbres et des allées ont été plantées le long des chemins ruraux et des liaisons routières. Les abords des agglomérations étaient bordés de prairies, de pâturages et de vergers. Grâce à la diversité des formes d'exploitation, les espaces verts des villages ont pu se développer comme viviers de biodiversité.

Les jardins et les cours, les haies, les rangées d'arbres, les ruisseaux et les mares sont encore présents aujourd'hui dans de nombreux villages. Associés aux constructions, ils contribuent à l'impression que nous avons de ce que représente le terme "villageois" et "typique de la région". Les haies, les arbres isolés et les allées donnent une structure et une orientation aux habitations.

Les places bordées de rangées d'arbres font office de points de rencontre culturels dans les villages. Enfin, les éléments traditionnels, tels que les grands arbres isolés dans les centres des villages, devant les auberges ou les chapelles, ou les arbres fruitiers dans les jardins, rappellent l'enfance et les coutumes anciennes et créent ainsi un lien émotionnel avec le lieu et le paysage. Outre la verdure dans le village, l'aménagement "doux" des franges de nos villages joue un rôle important dans l'intégration au paysage, et a également une valeur culturelle. Ainsi, des chemins périphériques végétalisés ou des vergers peuvent créer des transitions douces entre le village et le paysage.

La diversité des biotopes et des espèces dans les villages, issue de l'exploitation paysanne, a été modifiée par l'intensification de l'agriculture et la concentration sur un nombre relativement restreint de sites de production (voir chapitre « agriculture » du diagnostic). De nombreuses personnes font aujourd'hui la navette pour aller travailler à l'extérieur des villages, et la plupart de ceux-ci sont avant tout des lieux de résidence. En conséquence, les exigences en matière d'espaces libres privés et publics ont évolué. L'autoproduction de denrées alimentaires passe au second plan, là où la facilité d'entretien gagne en importance. Le recul de la biodiversité et l'augmentation des surfaces imperméabilisées en sont les conséquences. De plus, le changement climatique et la progression des espèces invasives ont un impact sur la composition et l'apparence de la végétation.

Outre les aspects liés au paysage culturel, les villages peuvent à nouveau - grâce à des aménagements cohérents - servir de refuges importants pour la biodiversité et de points d'accès au réseau régional de biotopes. Ils ont également une grande importance en tant que réservoir génétique pour des espèces devenues rares, en particulier pour les plantes cultivées. Les zones proches de l'état naturel font en outre partie du cadre de vie particulier des villages. A cela s'ajoutent de nouvelles fonctions comme la régulation du climat local et la rétention des eaux de pluie, et donc la prévention des inondations.

Description des actions :

L'objectif du projet est de renforcer « l'infrastructure verte (et bleue) » dans et autour des villages afin d'accroître encore la biodiversité, la résilience face aux effets du changement climatique et l'intégration des villages dans le paysage. La Commission européenne définit « l'infrastructure verte » comme un réseau stratégiquement planifié d'espaces naturels et semi-naturels de valeur, comprenant d'autres éléments environnementaux, qui est conçu et géré de manière à garantir un large éventail de services écosystémiques et à protéger la biodiversité, tant dans les zones urbaines que rurales. L'infrastructure verte peut concerner aussi bien les espaces ouverts (places, berges, jardins, zones périphériques...) que les bâtiments (toitures et façades végétalisées). Dans les zones rurales, elle peut être planifiée de manière à s'adapter aux caractéristiques du paysage culturel de chaque localité.

Champ thématique 1 – « Villages verts modèles »

Tout d'abord, un appel à candidature pour être reconnu « village vert modèle » sera lancé. Celui-ci s'adresse aux groupements de village actifs et aux habitants. Sur base de différents critères de sélection à définir en amont, un jury choisira 1 village par commune parmi tous les candidats. Les lauréats bénéficieront d'analyses détaillées dans la suite du projet et tous les villages, y compris les villages non sélectionnés pourront bénéficier d'actions ponctuelles (voir champ thématique 2).

Les villages sélectionnés feront l'objet d'une analyse paysagère détaillée comprenant un inventaire des éléments paysagers existants et une analyse de développement afin de mettre en évidence les spécificités historiques et culturelles de chaque village. Parallèlement, un inventaire des espaces verts et bleus ainsi qu'une proposition de concept visant à renforcer l'infrastructure verte dans et autour du village seront élaborés. Il s'agit notamment d'identifier et cartographier les zones potentielles d'accroissement de biodiversité sur terrains privés (y compris les petites entreprises agricoles, ...) et publics (écoles communales, places de village, ...).

Préalablement à ce travail, les Parcs naturels partenaires définiront une méthodologie permettant une étude simplifiée de l'infrastructure verte. Cette méthodologie consistera en une adaptation des concepts de l'infrastructure verte et de trame verte et bleue au contexte spécifique d'un village et de sa périphérie. L'objectif est, entre-autres, de pouvoir répliquer cette étude à d'autres villages.

Cette étude fera intervenir les citoyens (sous forme de carto-parties = ateliers sur le terrain). En effet, en partant du postulat que l'on ne protège que ce que l'on connaît, sensibiliser la population à la reconnaissance des éléments de trame verte et bleue constitue une étape préalable aux actions concrètes d'amélioration de la trame verte et bleue.

Enfin, les résultats obtenus à partir des études seront utilisés dans des « ateliers de collecte d'idées » afin d'élaborer avec les habitants un catalogue de mesures comprenant des actions concrètes.

Néanmoins, une ou plusieurs mesures de démarrage doivent être mises en œuvre dans le cadre du projet LEADER afin de récompenser le travail de la communauté villageoise, tout en impliquant activement les villageois. De manière générale, la mise en œuvre de toutes les mesures se fera en étroite collaboration avec la commune concernée.

Champ thématique 2 - Sensibilisation au thème de la biodiversité dans les espaces bâtis et actions concrètes en faveur de la trame verte et bleue

Ce champ thématique s'adresse à l'ensemble de la population des 4 communes.

- Rédaction de fiches techniques visant à l'amélioration de la biodiversité dans les espaces bâtis.
- Ateliers et séries d'informations sur l'amélioration de la biodiversité, les services écosystémiques et l'adaptation au changement climatique dans les zones rurales.
- Panneaux d'information sur les mesures mises en œuvre dans les villages modèles.
- Actions concrètes en faveur de la trame verte et bleue (voir exemples en annexe 1). Le projet prévoit la mise en œuvre d'une ou deux actions concrètes « de démarrage ». En fonction du temps encore disponible sur le projet, des opportunités et des financements disponibles, d'autres actions concrètes pourraient être prévues.